



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 10 février 2026 à 18 heures 30 minutes
en Mairie

Présents :

Mme CABOT Evelyne, M. CAHARD Jacques, M. DUGATS François, Mme FEVRE Frédérique, Mme HELIE Marie-Aude, M. MAINGOT Alexis, M. PARIS Damien, M. PARIS Frédéric, Mme PESQUEUX Yolande

Procuration(s) :

Mme BLY Natacha donne pouvoir à M. PARIS Frédéric, M. DIEUDONNÉ Philippe donne pouvoir à Mme HELIE Marie-Aude, Mme SECK Tatiana donne pouvoir à Mme PESQUEUX Yolande, Mme COUSIN-LEPOITTEVIN Aurélie donne pouvoir à M. CAHARD Jacques

Absent(s) :

M. DUBREUIL Alban

Excusé(s) :

Mme BLY Natacha, Mme COUSIN-LEPOITTEVIN Aurélie, M. DIEUDONNÉ Philippe, M. KOWALCZYK Jean-Michel, Mme SECK Tatiana

Secrétaire de séance : M. DUGATS François

Président de séance : M. CAHARD Jacques

Date des convocation : 29/01/2026

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026
- 2 - Aménagement de sécurité de la rue du Couvent - Approbation du choix de l'entreprise retenue
- 3 - Questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2026 été envoyé par courrier électronique aux conseillers municipaux. Sans question ni remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2 - Aménagement de sécurité de la rue du Couvent - Approbation du choix de l'entreprise retenue

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 15 janvier 2025, avait retenu le bureau d'études V3D Concept pour la réalisation de plusieurs missions liées au projet d'aménagement de sécurité de la rue du Couvent. Différents scénarios ont été proposés à la Direction des Routes afin de répondre à la réglementation routière. Un projet a été retenu et une consultation, pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité de la rue du Couvent, a été lancée. Les offres reçues, au nombre de trois, ont été étudiées par la commission d'appel d'offres de Valliquerville qui a retenu l'entreprise GAGNERAUD CONSTRUCTION TRAVAUX PUBLICS pour un montant de 23 499,00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- Retient et valide la proposition de l'entreprise Gagneraud Construction Travaux Publics pour un montant de 23 499,00 € HT,
- Autorise le maire à déposer les demandes de subvention,
- Autorise le maire à signer tous les documents en lien avec cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Questions diverses

Sans autre question, ni intervention, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 19h.

Le Secrétaire de séance,



Fait à VALLIQUERVILLE

Le Maire,

